



République Française

PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 12 avril 2019

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 13

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 8 avril 2019

Le douze avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI – Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - Lionel VERNET – Laetitia GIL - Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Frédéric NADAL (donne pouvoir à Lionel VERNET) – Franck SALVAGNAC (donne pouvoir à Régis MAHE) -- David HORNSBY (donne pouvoir à Guilhem DURAND) - Sabine THOMAS (donne pouvoir Sandrine BRUSQUE) - Chantal COMBACAL (donne pouvoir à Laetitia GIL)

Absents : Thierry FABRE

Secrétaire : Régis MAHE

La séance est ouverte à 18h38.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2019

Philippe SUPERSAC demande à ce que les comptes rendus soient disponibles bien avant le conseil municipal suivant de façon à pouvoir en prendre connaissance et se plaint qu'ils ne reflètent pas forcément les débats, notamment sur le dossier de Corine BIOUGNE. Il demande à ce que soit rajouté qu'il s'est étonné lors du dernier CM que le conseil ne soit pas informé d'une décision du TA concernant Mme BIOUGNE.

Le Maire précise alors qu'on le rajoutera au compte rendu du prochain PV. Il ajoute que compte tenu de l'urgence par rapport au budget et à la demande de subvention pour l'accessibilité, les délais ont été très courts.

**Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec
15 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Philippe SUPERSAC, Chantal COMBACAL, Laetitia GIL)**

II. Finances

1) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier municipal – Budget 2018

Introduction par le Maire

Présentation du Compte de gestion par le secrétaire général adjoint, c'est le retraçage de toutes les opérations financières de la commune vu du côté de la trésorerie. C'est la trésorerie qui règle les dépenses et encaisse les dus, le Maire étant l'ordonnateur.

Le rôle du trésorier est un rôle de comptable.

L'organisation de la réunion de la commission a été retardée car les éléments nécessaires au budget n'avaient pas tous été reçus.

Le compte de résultat est le résultat d'exécution du budget principal ; en 2017 il y a eu 437.098,60 euros d'excédent en investissement et 242.096,39 euros d'excédent en fonctionnement soit un total de 679.194,99 euros.

La collectivité n'a pas l'obligation de dépenser toutes les sommes prévu dans le budget, ces montants ont été injectés en 2018.

En 2018, il y a eu un déficit en investissement de -370.413,29 euros et un excédent en fonctionnement de 158.987,70 euros soit un déficit de -211.425,59 euros.

En tenant compte du report de 2017, le résultat de clôture au 31/12/2018 est de 66.685,31 euros en investissement et de 401.084,09 euros en fonctionnement. Ces sommes seront disponibles en 2019.

On a la possibilité de reporter ces sommes dans chaque section ou on peut les répartir différemment ; on a choisi de faire un report automatique.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

2) Approbation du compte administratif de la Commune – CA 2018

Le Maire quitte la salle (comme le veulent les textes), Guilhem DURAND l'adjoint aux finances présente le point puis le secrétaire général prend la parole pour préciser que le compte administratif représente les opérations réalisées par les services de la commune sous l'autorité du Maire qui ne peut assister et voter son propre bilan.

Le secrétaire général adjoint précise qu'on n'a pas l'obligation de présenter les ratios selon la taille de la commune, mais qu'il est intéressant de le faire pour voir où se situe la commune par rapport aux autres communes. Il est également intéressant de voir l'encours de la dette car la cour des comptes régionale avait alerté à ce sujet lors de son passage.

A noter que l'on ne vote pas le budget par nature, mais par chapitre, au niveau de l'exécution par rapport au budget précédent. Il peut alors y avoir des restes à réaliser.

Les principaux chapitres :

011 Charges à caractère général

012 Charges de personnel

...

073 Impôts et taxes (recettes de la commune)

074 Dotations et participations (Etat)

164 Etat de la dette, à noter qu'il y a 5 emprunts au niveau de la commune (achat foncier autour de l'école maternelle et avenue du monument principalement) pour un capital restant dû de 869.541,55 euros.

**Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec
15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Philippe SUPERSAC, Laetitia GIL)**

3) Vote des taux 2019 de la fiscalité directe locale

Le Maire revient à la table du conseil et procède à la lecture du point et conclut en remarquant que cela va faire la 6^e année qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition au niveau de la commune et que compte tenu de la situation, on ne les augmente pas. Il ajoute que les taux d'imposition pratiqués à Saint Jean de Fos sont en deçà des taux pratiqués par les communes de notre strate.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Le secrétaire général adjoint, suite au vote, précise que même si les taux n'ont pas bougé, les bases de calcul ont augmenté, ce qui a permis d'augmenter les recettes de la commune.

4) Vote du budget primitif 2019 – BP 2019

Pour des raisons personnelles, Jocelyne KUZNIAC quitte le conseil municipal, donne procuration à Pascal DELIEUZE.

Présentation du point par le Maire, puis le Secrétaire Général présente les grandes lignes du budget 2019 en précisant que le budget se vote au chapitre pour Saint Jean de Fos, alors que pour les communes plus importantes il se vote à l'article. Cela nous permet de ne pas avoir à revoter si l'affectation des sommes est différente dans les articles, du moment que le total du chapitre est bon.

Le budget en dépenses de fonctionnement est prévu à 1.649.673,08 euros et à 1.179.342,35 euros en investissement soit un total cumulé du budget de 2.829.015,43 euros.

Le secrétaire général adjoint déroule ensuite les chapitres du prévisionnel en expliquant les chiffres. A noter que les charges à caractère général représentent 524.597,80 euros, les charges de personnel 592.050 euros et qu'il est prévu en 022 des dépenses imprévues de fonctionnement pour 30.000 euros. Ce dernier chiffre est une variable d'ajustement ou une poire pour la soif en fonction des aléas que l'on pourrait avoir sur 2019.

L'autofinancement prévisionnel du budget 2019 se monte à 295.038,83 euros et sera réinjecté dans les recettes d'investissement.

...

Le service incendie représente un coût pour la commune de 31.201,18 euros.

Dans le cadre des recettes de fonctionnement, la commune perçoit de la FCTVA, littéralement le Fonds de Compensation de la TVA, en effet comme la commune ne récupère pas la TVA, ce fonds compense le manque.

Ce montant est important pour 2018 (en rapport à 2016) et 2019 (en rapport à 2017), car cela correspond notamment aux travaux de l'avenue du monument.

Le Maire détaille ensuite la partie investissement et travaux de fonctionnement et précise quelques points prévus dans le budget 2019 :

- enrobé à froid 10.002 euros prévus pour le rebouchage des trous (2.200 euros dans le budget précédent)
- Rénovation local association + sous-sol familles rurales
- Rénovation porte église
- Réfection du tableau de commande de cloches de l'église pour des raisons de sécurité et de meilleur fonctionnement
- Remplacement des thermostats de la salle polyvalente (gain en énergie à venir)

- Taille des arbres

...

Il indique que l'on passe d'un montant de 39.261 euros à 14.000 euros dans le poste locations mobilières, cela concerne les copieurs pour lesquels on a changé de fournisseur, on a en plus divisé le coût de la copie par 3.

Concernant le détail des investissements, le secrétaire général adjoint indique que certaines dépenses ont été imputées différemment à la demande de la cour des comptes.

Le Maire détaille ensuite les différents postes :

2184 Mobilier : mise aux normes PMR à l'intérieur, achat de bureaux/placards, armoire forte anti-feu pour sécuriser les archives, mobiliers urbains et tables pliantes pour la salle polyvalente. Le poste représentera 21.968 euros en 2019.

2031 : Projet de classe supplémentaire, 15.000 euros sont provisionnés pour frais d'étude

2158 : vidéosurveillance 9640 euros prévus + cache containers salle polyvalente + banquettes sous les arbres de la salle polyvalente

2188 : Rideaux salle polyvalente, cantine et salle repos

...

2315 Éclairage public pour 24.390 euros et réfection du pluvial/chaussée de la rue du jeu de ballon 204.000 euros, PUP 413.000 euros, chemin des Plantades 56.100 euros et rue de la coopérative 17.089 euros... mis au budget mais en attente de subvention.

2313 : accessibilité PMR 268.951,20 euros en attente de subvention supplémentaires

Pour le détail des recettes, il est à noter que l'on ne peut mettre dans le budget que les recettes certaines comme la subvention FSIL de 100.000 euros pour l'accessibilité PMR car obtenue.

***Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec
15 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Philippe SUPERSAC, Chantal COMBACAL, Laetitia GIL)***

5) Vote de la subvention de fonctionnement 2019 au CCAS

Aucune remarque

***Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec
15 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Philippe SUPERSAC, Chantal COMBACAL, Laetitia GIL)***

6) Vote des subventions aux associations 2019

Présentation par le maire, puis lecture des affectations de subventions par l'adjointe Olivia GHIBAUDO qui indique que la plupart d'entre elles ont été reconduites conformément à l'année précédente.

Elle précise ensuite que Familles Rurales avait demandé un montant supérieur qui n'a pas été accordé car pas de projet supplémentaire et une trésorerie très positive.

Concernant la subvention accordée à l'association des potiers, elle est portée à 2.000 euros au lieu de 1.500 euros précédemment, en effet les 500 euros supplémentaires représentent le différentiel de coût qui était pris en charge par la Mairie dans l'organisation du marché des potiers.

Précédemment c'est la Mairie qui encaissait les droits de place et payait les factures, à l'avenir et pour plus de simplicité de fonctionnement c'est l'association des potiers qui le gèrera. Une convention sera signée avec les potiers afin de leur donner l'autonomie dans la gestion du marché des potiers.

Il a été octroyé 200 euros au lieu des 150 euros prévus à l'association des 4 cœurs car ils ont dû payer 50 euros au diocèse pour utiliser l'église lors d'un concert gratuit.

Pour la Diane de Saint Jean, il a été octroyé 100 euros de plus car même si leur demande était plus importante, elle n'était pas motivé par un projet concret.

Enfin il a été accordé une subvention de 150 euros à La Calendreta de Gignac qui nous demandait un financement participatif pour des travaux d'aménagement d'une salle. Comme 4 enfants de la commune sont scolarisés dans cet établissement, il nous a semblé opportun de leur accorder cette subvention pour soutenir l'occitan.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

III. Questions diverses

Le Maire fait un point sur les contentieux en cours :

- Contentieux 2016 ASA Canal de Gignac : cela devrait être la CCVH
- Requête en annulation de la délibération du 19/12/2017 sur la création du poste de garde champêtre : instruction en cours
- Requête en annulation de la délibération du 19/12/2017 sur la création du poste de secrétaire général Adjoint : instruction en cours

Christine GRANIER : demande à Laetitia GIL pourquoi elle s'est abstenue concernant le vote sur le CCAS
Laetitia GIL répond que comme elle n'a pas eu les documents et n'a pu en prendre connaissance, elle s'est donc abstenue.

Christine GRANIER précise qu'il n'était pas nécessaire d'avoir les documents avant puisqu'il s'agit de prendre connaissance d'une somme et de savoir si on est d'accord ou pas avec la somme proposée.

La séance est levée à 21h07.

Le secrétaire de séance,
Mr Régis MAHE

Le Maire,
Pascal DELIEUZE

Les élus présents :